

Le 10 avril 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2024-142**

Action culturelle

Saison culturelle 2023/2024

Contrat de Cession

Compagnie « KILOMBO »  
Spectacle « Etranges Etrangers »  
LOIRE EN COULEUR  
Le 19 MAI 2024

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Etranges Etrangers » de la Compagnie « KILOMBO » répond à la programmation de la saison culturelle 2023/2024 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 3 741,80 € TTC ;

Certifié exécutoire	16 AVR. 2024
Reçu en préfecture	15 AVR. 2024
Publié	16 AVR. 2024

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de cession avec la Compagnie « KILOMBO » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Etranges Etrangers » pour un montant de 3 741,80 € TTC, comprenant la cession de droit d'exploitation, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de la Loire en Couleur le 19 mai 2024 dans le jardin de la Cure à St Jean St Maurice ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget général, chapitre 11.

*Par délégation du conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN**  
Maire de Roanne